



Association des
Parents d'Elèves



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du samedi 28 octobre 2023

Le samedi 28 octobre 2023 à 10h35 les membres de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Blaise Pascal (APE LBP) se sont réunis en Assemblée Générale dans la salle polyvalente du Lycée Blaise Pascal sur convocation de Mme Natacha SARAKA, Présidente de l'APE LBP, effectuée par courriel et par Pronote conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par les membres de l'association présents et les mandataires des membres représentés.

Membres du bureau de l'APE 2022-2023 présents :

Natacha SARAKA (Présidente) – Mikaël SEMERY (Vice-Président) – Sandra NGARI (Trésorière adjointe) – Styve AMBENGAT (Secrétaire) – Cyril NGOUA (Secrétaire adjoint) – Camille MBA NGUEMA - Benjamin MIQUEL – Xaviera SANDZOU NZAMBA

Excusés : Delphine LAYAUD FAUSTHER (Trésorière) - Cyril MOUNGOUNGOU - Moussa OWONDAULT BERRE

Mme Natacha SARAKA préside la séance en sa qualité de Présidente de l'APE aux côtés de :

- M. Mikaël SEMERY, Vice-Président de l'APE
- Mme Sandra NGARI, Trésorière adjointe de l'APE
- M. Styve AMBENGAT, Secrétaire de séance et Secrétaire de l'APE (assisté de Mme Orllina Cheryl MBANG MVOLA, Secrétaire permanente de l'APE)
- M. Cyril NGOUA, Secrétaire adjoint de l'APE

- M. Camille MBA NGUEMA, membre du Bureau de l'APE et responsable de la Commission Travaux /Sécurité

Était invité : M. Bernard KLEIN, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par la Présidente et le Secrétaire de séance de l'Assemblée ayant permis de constater que les membres présents ou représentés ne constituaient pas le tiers des membres actifs de l'APE LBP, soit le quorum requis par l'article 20 alinéa 1^{er} des statuts, une nouvelle Assemblée Générale a été immédiatement convoquée, sans délai, pour laquelle aucun quorum n'est requis conformément à l'article 20 alinéa 3 desdits statuts.

En conséquence, l'Assemblée déclarée régulièrement constituée a pu valablement délibérer.

MA
CN

115

Ouvrant la séance, la Présidente a adressé un mot de bienvenue à l'Assemblée et rappelé que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Présentation du Lycée et de l'Association des Parents d'Elèves aux nouveaux membres ;
- 2) Présentation du rapport moral du Bureau ;
- 3) Renouvellement du mandat des membres sortant ou leur remplacement ;
- 4) Fixation des objectifs entrants dans le cadre de ses compétences pour l'année scolaire en cours.

La Présidente a donné la parole à Monsieur Mikaël SEMERY, Vice-Président de l'APE afin de présenter le fonctionnement du Lycée Blaise Pascal et de l'APE.

1) Présentation du Lycée et de l'Association des Parents d'Elèves aux nouveaux membres

Le Vice-Président prenant la parole, a précisé que :

- l'APE est une association à but non lucratif régie par la loi 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations en République Gabonaise ;
- tous les parents d'élèves sont membres actifs de l'APE ;
- les statuts de l'APE sont accessibles sur le site internet du Lycée ;
- l'AEFE est représentée au Gabon par l'Ambassade de France et placée sous l'autorité du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France (COCAC). Elle nomme le Proviseur du Lycée conformément aux stipulations de l'article 5 de la convention AEFE ;
- l'établissement est géré par un Comité de Gestion conformément aux stipulations de l'article 14 de la convention AEFE ;
- l'APE investit, entretient, achète et met à la disposition du Proviseur le matériel et les équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement ;
- le budget de fonctionnement de l'APE en 2023 est fixé à 4,8 milliards de F CFA ;
- le Lycée compte environ 99 enseignants et 1 200 élèves ;
- les taux de réussite aux examens de l'année scolaire 2022-2023 sont les suivants :
 - Diplôme National du Brevet : 97,2% ;
 - Baccalauréat STMG : 100% avec 58% de mentions ;
 - Baccalauréat Général et Technologique : 98,5% avec 70% de mentions et 3 félicitations du jury.
- le Secrétariat permanent du Bureau de l'APE est désormais assuré par Mme Orllina Cheryl MBANG MVOLA.

2) Présentation du rapport moral du Bureau

Madame Natacha SARAKA, Présidente de l'APE prenant la parole, a donné les informations ci-après, relatives :

- à la commission qualité mise en place, qui a pour but la centralisation de la documentation interne avant les travaux de mise à jour des procédures et instructions ;
- à la mise en place des permanences de l'APE qui ont pour objectif d'organiser des créneaux d'accueil et d'information des membres qui souhaitent avoir des précisions sur le fonctionnement de l'APE ou qui souhaitent échanger sur des

MA CN

problématiques individuelles ou collectives ;

- à la deuxième édition de la Bourse d'Excellence. L'analyse de vingt-et-un (21) dossiers de candidature, avec pour objectif la sélection de deux (2) nouveaux dossiers d'élèves de la classe de Seconde, n'a finalement pas abouti et aucun candidat n'a été retenu ;

- à la diversification des moyens de paiement, avec la mise en place du paiement par carte bancaire ;

- à la refonte du site internet due à l'obsolescence du précédent site avec risque de perte de contenu ;

- au Comité Santé et Sécurité au Travail mis en place, ainsi que le lancement des travaux relatifs au DUERP et la formation de secourisme au travail ;

- à la Gestion des Ressources humaines, concernant notamment :

- le nombre d'enseignants qui est de quatre-vingt-dix (99), dont vingt-trois (24) nouveaux enseignants détachés par l'AEFE ;
- la formation des professeurs locaux (accompagnement des nouveaux recrutés) ;
- la formation concernant les gestes qui sauvent ;
- la formation sur le développement durable ;
- la création d'un poste d'Infirmier à mi-temps ;
- le remplacement de la secrétaire permanente ;
- la veille contractuelle et réglementaire ;

- à la restauration, notamment sur les menus, l'organisation, le matériel, le respect des procédures d'hygiène... avec le lancement d'un diagnostic externe de la cafétéria et d'une formation du personnel ;

- à l'organisation d'une table ronde relative au harcèlement et cyber harcèlement scolaire, dont le thème était "Nos ados et leurs réseaux sociaux" ;

- à la réduction des tarifs, notamment 3% sur droits d'écolage pour les élèves de nationalité gabonaise et ressortissants de pays tiers et 30% pour les droits de première inscription (DPI).

- à la sélection, par appels d'offre, d'un nouveau prestataire pour assurer la sécurité de l'établissement,

- au renouvellement des serveurs informatiques, du parc informatique (partiellement) et des onduleurs monopostes dans les salles multimédia ;

- à l'installation d'une centrale incendie aux bâtiments A, B, C, D et à la cafétéria, d'un auvent à la guérite du Lycée ;

- à la pose de chéneaux au bâtiment E ;

- au montage du mur derrière le bâtiment A.

La Présidente a décliné les taux de réalisation par rapport au budget alloué ainsi qu'il suit :

- matériel informatique : 19% ;
- NAS secondaire 0% (étude en cours) ;
- système de sécurité incendie : 60% ;
- Gestion automatique de la cafétéria : 56% (matériel en transit). L'objectif est de supprimer les tickets restaurant et mettre en place des cartes rechargeables ;
- téléphonie : 0% ;
- équipements, matériels de la cafétéria : 8% ;

Le budget d'investissements alloué a été réalisé à 44% à ce jour.

JA CN

3) Fixation des objectifs entrants dans le cadre de ses compétences pour l'année scolaire en cours

La Présidente a présenté les objectifs pour l'année scolaire 2023-2024 ainsi qu'il suit :

- la sécurisation de la sécurité financière de l'établissement ;
- la poursuite de la mise en place du paiement en ligne des frais de scolarité, ainsi que la sécurisation des divers moyens de paiement ;
- l'accompagnement de la direction sur les projets pédagogiques ;
- la poursuite du dialogue social ;
- la poursuite de la sécurisation des engagements contractuels de l'établissement ;
- l'amélioration de l'offre de formation du personnel ;
- la prévention des risques professionnels ;
- les travaux d'amélioration et de sécurisation des infrastructures ;
- la contribution à l'amélioration de l'offre de restauration ;
- l'accompagnement de la direction dans la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire ;
- l'amélioration des infrastructures informatiques ;
- le maintien de la Bourse d'Excellence ;
- l'accompagnement de la direction dans la certification E3D ;
- la consolidation des procédures internes ;
- le maintien du dialogue avec l'ensemble des acteurs en lien avec l'APE (permanences, infolettres...) ;
- la création d'une commission chargée d'élaborer le plan de développement stratégique du Lycée pour les années à venir ;
- le renouvellement de l'homologation du Lycée Blaise Pascal

Monsieur Bernard KLEIN, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France (COCAC) prenant la parole, a rappelé le lycée Blaise Pascal fait partie des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ), qui mettent en œuvre les principes, les programmes et l'organisation du système éducatif français. Ces établissements font l'objet tous les cinq ans d'une procédure de renouvellement d'homologation. Il a présenté à l'assemblée les principales étapes de la procédure de renouvellement d'homologation du lycée, à savoir :

- Le dépôt en septembre 2023 d'un dossier en ligne par le chef d'établissement, qui présente l'établissement, son organisation pédagogique, les résultats des élèves aux examens, le fonctionnement de la vie scolaire, les ressources humaines, l'organisation matérielle et la communication... ;
- L'étude de la demande par le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France et la rédaction d'un avis diplomatique circonstancié ;
- La mission d'inspection du MENJ, qui aura lieu dans les prochaines semaines ;
- Une expertise pédagogique des dossiers par le MENJ de janvier à mai 2024 ;
- Et enfin, au mois de juin 2024, une délibération en Commission interministérielle d'homologation (CIH), qui formule un avis, éventuellement assorti de recommandations.

Aucune question n'a été posée par un membre présent à l'Assemblée.

JA CN

4) Renouvellement des mandats des membres sortant ou leur remplacement

La Présidente prenant la parole, a rappelé que quatre (4) mandats au sein du Bureau de l'APE sont à pourvoir, consécutivement à la fin des mandats de :

- Mme Delphine LAYAUD FAUSTER
- M. Camille MBA NGUEMA
- M. Cyril MOUNGOUNGOU
- M. Edoh SIGNON

Elle a notamment présenté la Charte éthique de l'APE et les principes de celle-ci, à savoir "neutralité – intégrité – confidentialité".

Elle a rappelé que pour les quatre (4) postes à pourvoir, sept (7) candidats sont en lice.

Ensuite, les sept (7) candidats à l'élection se sont présentés dans l'ordre alphabétique :

- KAMBANGOYE ép. LEBOUSSI Tina Maryse
- MBA NGUEMA Camille
- MBOUNGANI NGOUEKE Laurence Clémentine
- MINKO ANGOUE Hubert (absent)
- NDONG Michel Sédrigue
- NGAYIS Alban Hervé
- ZIMA EBAYARD Yesse Cheryl

Les candidats s'étant individuellement présentés, l'Assemblée a procédé au vote.

Il a ensuite été procédé, immédiatement et publiquement, au décompte des bulletins comme suit :

	Nombre de bulletins	Bulletins blancs	Bulletins nuls
Election des nouveaux membres du Bureau de l'APE	89	0	0

Présentation des résultats :

NOM du candidat	Nombre de voix	Classement
KAMBANGOYE ép. LEBOUSSI Tina M.	85	1
ZIMA EBAYARD Yesse Cheryl	82	2
MBOUNGANI NGOUEKE Laurence C.	73	3
MBA NGUEMA Camille	40	4
NGAYIS Alban Hervé	21	5
NDONG Michel Sédrigue	13	6
MINKOUE ANGOUE Hubert	3	7

ACN

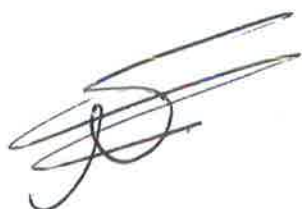
Consécutivement au décompte des voix, les quatre (4) membres élus au Bureau de l'APE sont :

- Mme KAMBANGOYE ép. LEBOUSSI Tina Maryse
- Mme ZIMA EBEYARD Yesse Cheryl
- Mme MBOUNGANI NGOUEKE Laurence Clémentine
- M. MBA NGUEMA Camille

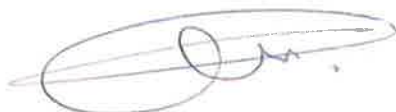
La Présidente félicite les élus et remercie vivement les membres sortants pour leur implication dans les projets de l'APE et pour le travail accompli.

Le nouveau Bureau de l'APE se réunira le lundi 06 novembre 2023 au sein de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente a levé la séance à 12h 34 et invité l'assistance à l'apéritif organisé sous la paillote.



Natacha SARAKA
Présidente



Mikaël SEMERY
Vice-Président



Styve AMBENGAT
Secrétaire de séance